



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 24 février 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2022 - 02 - 13

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 17 février, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Yann THOMAS, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Kathia VIEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Catherine GALAND à Isabelle DURANTEAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :
prolongation de la concession d'aménagement de
Vendée Expansion

Le Syndicat Mixte des Vendéopôles du Nord-Ouest vendéen et la société d'économie mixte Vendée Expansion ont conclu les 25 avril 2006 et 4 mai 2006 une concession d'aménagement portant notamment sur l'aménagement du Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Cette concession d'une durée de dix ans, à compter du 4 mai 2006, a été prolongée par avenant pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 4 mai 2020.

A cette date, les travaux de finition n'étant pas encore terminés et la commercialisation des terrains toujours en cours, la Communauté de Communes a prolongé, par délibération du 28 avril 2019, de trois années la durée de la concession, c'est-à-dire jusqu'au 4 mai 2023.

Récemment la société SPBI (Groupe Bénéteau), propriétaire sur l'emprise du Vendéopôle de parcelles d'une surface totale de 171 674 m², a fait part à la Communauté de Communes de son intention de ne vouloir conserver qu'un terrain de 35 496 m², et de revendre le reste de sa propriété, soit 136 178 m².

Considérant que la Communauté d'Agglomération et Vendée Expansion sont également propriétaires de 11,9 ha, non aménagés et classés en secteur 1AUac aux PLU des communes de Givrand et de Saint Révérend, un projet d'extension Nord du Vendéopôle pourrait être envisagé sur un périmètre de 24,5 ha, dans la mesure où il ne reste actuellement plus aucun terrain viabilisé disponible sur le Vendéopôle.

Aussi, au regard des délais d'obtention des autorisations administratives pour l'aménagement de grands périmètres (qui peuvent durer jusqu'à deux ans), les dossiers administratifs pourraient être déposés, pour instruction, début 2023, et les autorisations accordées fin 2023 - début 2024.

Dans ces conditions, les parcelles viabilisées seraient disponibles, à la vente, fin 2024 après travaux, et la commercialisation pourrait s'échelonner de 2025 à 2028.

Cependant, le terme de la concession d'aménagement actuelle est fixé au 4 mai 2023. Il est ainsi envisagé de prolonger, jusque fin 2028, la concession d'aménagement avec Vendée Expansion, en vue de mener la réalisation de cette opération.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 20 janvier 2022,
Vu la concession d'aménagement conclue avec Vendée Expansion,
Vu le projet d'avenant,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant au contrat de concession visant à prolonger la concession pour une durée de 5 ans et demi, soit jusqu'au 31 décembre 2028 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant et tout document se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 MARS 2022
- de l'affichage le : 01 MARS 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 01 MARS 2022

Givrand, le 28 février 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.